

Monsieur,

La Sécurité Routière tient à coeur de celui qui, grand rouleur, a désormais accompli nettement plus d'un million de km au volant.

Nul doute que chaque mort et chaque blessé évité constitue une chance.

Nul doute, aussi, que chaque activité humaine comporte une part de risque, sans laquelle disparaît toute liberté.

Qui s'aviserait d'interdire le ski, au prétexte qu'il déclenche des avalanches et des luxations de genoux ?

Ainsi, l'actuelle politique « routière » devient, de facto, une politique para-fiscale.

Derrière chaque « mesure » transparait la volonté d'instaurer un contrôle absolu des déplacements et la volonté d'assumer, à coup d'euros, la sanction pécuniaire de la moindre déviation par rapport à une réglementation maniaco-répressive.

Tout d'abord, le permis de conduire doit redevenir un document sanctionnant la capacité à conduire un véhicule, et non pas un certificat de « bien-pensance » sur la consommation, la « courtoisie », etc.

Un bon conducteur choisit une trajectoire et ne franchit pas les ronds-points comme on « l'enseigne » aujourd'hui !

Un bon conducteur sait doubler, comme on ne l'apprend même plus !

Enfin, il va de soi que bien des routes et des quatre-voies (sans parler des autoroutes) pourraient parfaitement faire l'objet d'un relèvement des vitesses-limites, quitte à ne les permettre qu'à partir deux ou trois ans de pratique.

Bien à vous,

Ch. LECHEVALIER